

Décret n° 2025-195 du 30 mai 2025.

M. **MOPOUNDZA (Paul)**, maître de conférences CAMES, est nommé directeur de l'école nationale supérieure d'agronomie et de foresterie.

M. **MOPOUNDZA Paul** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **MOPOUNDZA (Paul)**.